



Le Pont des Lutins



L'Association l'Ecole maternelle « Les Lutins d'Ogoz » vous propose une extension à son école suite à l'admission des **enfants dès 2 ans**. Comme il peut être difficile pour un enfant d'intégrer une scolarité si jeune, nous proposons une formule pour **commencer en douceur**.

Votre enfant, d'où qu'il vienne, peut bénéficier d'un **Pont** qui permettra de prendre le train de la scolarité à son propre rythme :

- ✓ Pour les Lutins de 2 à 3 ans, **Pont** entre la maison et l'école maternelle
- ✓ Pour les Lutins de 4 à 6 ans déjà inscrits à l'école enfantine, **Pont** entre le monde connu de l'école maternelle et l'école obligatoire
- ✓ Pour les Lutins d'Ogoz, augmentation progressive de la fréquentation de l'école maternelle

L'Ecole maternelle « Les Lutins d'Ogoz » met à disposition deux places par demi-journée ouverte pour la formule « le Pont des Lutins », soit le mardi (le matin et l'après-midi), mercredi et jeudi (le matin) et vendredi (l'après-midi).

Vous hésitez à inscrire votre enfant ? Vous avez désormais la possibilité d'essayer!

- Votre enfant a 2 ans révolus ou au maximum 6 ans et vous désirez lui proposer une nouvelle expérience avec d'autres enfants dans un milieu adapté, encadré par des professionnelles.
- Prenez contact avec les éducatrices de l'école maternelle pour la planification d'**une demi-journée d'essai (Fr. 25.- sans engagement)**
 - Laetitia Michel 026 / 912 98 23 ou 079 / 253 80 40
 - Vigdis Sandoz-Hansen 026 / 915 30 64 ou 078 / 657 87 01
- Suite à la demi-journée d'essai et discussion avec l'éducatrice, vous avez la possibilité de vous inscrire au moyen du formulaire d'inscription fourni par l'association. Vous devenez alors membre de l'association et vous devez vous acquitter de la cotisation annuelle de Fr. 50.-.

Chaque situation sera vraiment prise en considération et traitée de manière individuelle, donc n'hésitez pas à faire part de vos soucis, remarques, questions, souhaits aux enseignantes.

Les principales règles :

Pour une intégration en douceur, la fréquentation doit être régulière et au minimum 1x par mois (modifiable en cours d'année).

Les jours doivent si possible être toujours les mêmes.

L'enfant inscrit sous cette formule suit les règles, exigences, horaires et le programme de l'école maternelle pour la demi-journée à laquelle il est inscrit.